



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Saint-Brieuc, le 23/09/21

Délégation départementale des Côtes-d'Armor
Département Santé Environnement

Affaire suivie par : DM
Tél. : 02 22 06 74 74
Mél. : ars-dd22-sante-environnement@ars.sante.fr

Réf. : Courriel du 01/09/21

Le Directeur général de l'ARS Bretagne

à

Monsieur le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne
UD22
11 rue Hélène Boucher (bâtiment B)
BP 30337
22193 PLÉRIN CEDEX

Objet : DAENV – Parc éolien du ruisseau de Margot à Bréhand (22)

Monsieur le Directeur,

Par courriel du 1^{er} septembre 2021, l'avis de l'Agence régionale de santé Bretagne a été sollicité dans le cadre du projet de parc éolien du ruisseau de Margot à Bréhand (22).

La zone d'implantation se localise en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine.

Une étude acoustique permettant de caractériser l'état initial de l'ambiance sonore de la zone d'étude par le biais de mesures *in situ* ainsi que la modélisation de l'impact du projet ont été réalisées par le bureau d'études JLBi Acoustique. La modélisation ayant révélé des émergences prévisibles dépassant les valeurs seuils réglementaires dans certaines conditions, un plan de fonctionnement adapté des éoliennes incluant un bridage des éoliennes est projeté. Je note qu'une campagne de mesures acoustiques après la mise en route du parc éolien est en outre prévue afin de s'assurer du respect des valeurs réglementaires dans la totalité des zones d'émergence réglementée.

En conséquence, j'émetts un avis favorable au projet sous réserve que l'arrêté préfectoral d'autorisation prescrive cette campagne de mesures acoustiques.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le DGARS, et par délégation
L'ingénieur du génie sanitaire

Carole CHERUEL

Délégation départementale des Côtes-d'Armor
34 rue de Paris – BP 2152
22021 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
Tél : 02 22 06 74 74
Mél : ars-dd22-sante-environnement@ars.sante.fr
www.ars.bretagne.sante.fr

